

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Comment écrire l'histoire des soldats guadeloupéens morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale ?

Anne Lebel

Number 168, May–August 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026855ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026855ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lebel, A. (2014). Comment écrire l'histoire des soldats guadeloupéens morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale ? *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (168), 235–245. <https://doi.org/10.7202/1026855ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2014

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Comment écrire l'histoire des soldats guadeloupéens morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale ?

Anne LEBEL¹

Comme dans toutes les communes de France, ce sont d'abord les monuments aux morts pour la France qui rappellent aux passants que de jeunes soldats guadeloupéens donnèrent leur vie à la Mère Patrie entre 1914 et 1918.

La Guadeloupe dispose encore de peu de travaux de recherche sur son histoire pendant la Première Guerre mondiale. Le plus ancien connu, hormis *Le livre d'or de l'effort colonial français pendant la Grande Guerre 1914-1918*², est un petit catalogue d'exposition daté de 1968 et un dossier pédagogique vieilli, tous deux publiés par les Archives départementales de la Guadeloupe.

Il faut attendre 2003 pour que Philippe ERBS soutienne un mémoire de maîtrise sur les monuments aux morts de la Guadeloupe³ sous la direction du professeur Danielle Bégot. C'est un premier travail de recherche mené au sein des Archives départementales et communales qui permet de connaître le rôle des comités, des anciens combattants, de l'Église ou des communes dans l'érection des monuments aux morts. De l'aveu même de Philippe ERBS, beaucoup de questions sont restées sans réponse en raison d'archives peu nombreuses. C'est ainsi que la presse

1. Directrice des Archives départementales de la Guadeloupe. Communication présentée au 46^{ème} colloque de l'Association des Historiens de la Caraïbe (46th Annual Conference) qui s'est déroulé en Martinique du 11 au 15 mai 2014.

2. BASQUEL, Victor, DELMONT, Alcide, *Le livre d'or de l'effort colonial français pendant la Grande Guerre 1914-1918*, Tome 1, Paris, éditions Institut colonial français, 1922, 237 pages. Préface de Henry BERENGER, sénateur de la Guadeloupe, président du comité d'aide et d'assistance coloniales.

3. ERBS, Philippe, *Mémoire de la Guadeloupe : les monuments aux morts de la guerre 1914-1918*, 2003, 209 pages. Ce travail universitaire n'a pas fait l'objet d'une publication. Il est consultable librement aux Archives départementales mais les copies sont soumises à l'autorisation de l'auteur.

locale est très largement exploitée comme un palliatif à l'absence d'archives.

Le premier article scientifique est publié par Jacques Dumont⁴. Il se penche sur l'instauration du service militaire obligatoire et la volonté des populations d'accéder à un total exercice de la citoyenneté dans les « *quatre vieilles colonies* » (Guyane, Martinique, Guadeloupe, La Réunion) à la veille et au début de la Grande Guerre.

En 2008, Ary Broussillon publie deux ouvrages sur la Première Guerre mondiale⁵ en Guadeloupe. Ces deux publications comblent un vide bibliographique : l'un aborde l'histoire de la Guadeloupe pendant la Guerre de 1914-1918 et l'autre s'attarde sur le destin des soldats de sa commune de Petit-Bourg morts pour la France. Les sources locales, rares en Guadeloupe, sont exploitées : la presse, le Livre d'or des morts pour la France ou encore le journal officiel de la Guadeloupe. La consultation du site Internet Mémoire des Hommes du ministère de la Défense et de quelques dossiers d'archives conservés au service historique de la Défense complète l'état des fonds d'archives consultés.

Cette bien mince bibliographie s'explique en partie par l'inaccessibilité de fonds cohérents et complets d'archives conservés en Guadeloupe concernant les années 1910-1930. Cependant, peu à peu, de nouveaux documents ou dossiers épars sont identifiés. La mise à disposition progressive des archives nécessaires à la connaissance de la Guadeloupe pendant la Grande Guerre permettra aux chercheurs d'étoffer le corpus bibliographique.

Quant à notre tour, il a fallu proposer une exposition sur l'histoire de la guerre 1914-1918, deux possibilités se sont offertes à nous : une histoire de la Guadeloupe pendant la Première Guerre mondiale ou les soldats guadeloupéens dans cette dernière. La première option a été écartée pour les raisons développées ci-dessus⁶. La seconde option a donc été retenue. Mais les quelques 20 000 fiches matricules militaires renseignées entre 1889 et 1919 qu'il fallait consulter pour recenser la totalité des combattants guadeloupéens engagés dans la guerre étaient énorme et nous avons renoncé à cette étude pour des raisons de temps. Nous nous sommes alors limités aux soldats reconnus « Morts pour la France » ce qui représentait déjà un corpus d'un bon millier de noms.

Il restait alors à peaufiner notre champ d'étude : une recherche globale dans les fonds des Archives nationales pour rassembler les informations concernant les soldats des anciennes colonies ou une recherche privilégiant l'entrée par le destin individuel du soldat.

4. DUMONT, Jacques, « Conscription antillaise et citoyenneté revendiquée au tournant de la Première Guerre mondiale », in *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 2006 /4 (n°92), pages 101-116.

5. BROUSSILLON, Ary, *Parcours de soldats guadeloupéens « morts pour la France » durant la Grande guerre. Ceux de Petit-Bourg au front. 1914-1918*, Gourbeyre, éditions Nestor, 2008, 240 pages.

BROUSSILLON, Ary, *La Guadeloupe dans la Première Guerre mondiale*. Gourbeyre, éditions Nestor, 2008, 276 pages.

6. En 1976, suite aux menaces d'éruption du volcan de la Soufrière, les archives historiques de la Guadeloupe ont été évacuées. À leur retour aux Archives départementales, l'inventaire sommaire qui permettait d'identifier sommairement les dossiers a disparu. Il reste aujourd'hui un vrac de liasses d'archives datant des années 1880 aux années 1950, connu sous le nom de « fonds de l'incendie ». Au fil des classements, ce fonds est peu à peu rendu accessible aux publics.

La recherche globale a été décevante car les sources extrêmement dispersées se sont révélées insuffisantes. Dans les fonds des Archives nationales (service historique de la Défense⁷, Archives nationales du site de Fontainebleau, Archives nationales d’outre-mer) s’offraient à nous diverses informations très fragmentées ou lacunaires, quelques rapports précieux mais rares.

L’autre difficulté a résulté de l’intégration des soldats coloniaux des « quatre vieilles colonies » dans les régiments métropolitains. Leur cheminement se confondait avec celui des soldats métropolitains⁸. Dès lors, leur destin était commun et une recherche spécifique sur ces citoyens-soldats coloniaux devenait hasardeuse et plus sûrement lacunaire : les documents découverts au fil des consultations d’archives ont certes livré des indications, des pistes de réflexion mais en aucun cas n’ont permis de généraliser.

Ainsi le choix d’entrer dans la Première Guerre mondiale par le destin individuel s’est-il imposé. Il a déterminé les critères d’identification des sources nécessaires pour mener à bien cette étude. Notre questionnement est parti du soldat aux prises avec un conflit armé où sa vie était ballottée au gré des événements ou des décisions ministérielles. Cela a répondu également aux grandes orientations proposées par la Mission nationale du centenaire de la Première Guerre mondiale⁹ : mettre le soldat au cœur de la recherche, confronter histoire et mémoire, associer chaque famille à cette commémoration. Au lieu de proposer une autre publication reposant sur les mêmes sources, c’est-à-dire essentiellement la presse locale dont les informations fournies ne peuvent pas être confrontées à d’autres documents d’archives, nous avons choisi de croiser les sources nationales et locales afin de faire ressurgir parfois dans toute son horreur et sa dureté, le parcours de ces citoyens-soldats à la lueur des réalités quotidiennes.

Notre principale et première source a été le Livre d’or des morts pour la France des communes de la Guadeloupe conservé aux Archives départementales.

1. IDENTIFIER ET COMPTER LES « MORTS POUR LA FRANCE »

Le Livre d’or des morts pour la France

Dès le début du conflit, les soldats morts sur le champ de bataille ou des suites d’une maladie ou de blessures imputables au conflit reçurent la qualité de « Mort pour la France ».

7. Il est à noter que les mêmes sources sont rappelées et exploitées de publication en publication depuis quelques années et qu’aucune source nationale nouvelle ne semble exister. Notamment au service historique de la Défense : 7 N 78 : la Martinique : recrutement indigène ; 7 N 1992 : contingents créoles ; 7 N 156 : état sanitaire ; 7 N 2120 : recrutement ; 7 N 2052-2053 : transport en Algérie-Tunisie ; 7 N 407-408 : versement de 5 000 créoles à l’artillerie ; 7 N 2182-2183 : organisation du personnel, évacuation des Sénégalais et des Créoles.

8. Les soldats coloniaux de l’Afrique occidentale française (AOF) relevant du code de l’indigénat (hors les quatre communes du Sénégal dont les habitants étaient des citoyens) étaient regroupés dans les bataillons de tirailleurs sénégalais, également connus sous le nom de « force noire ».

9. ZIMET, Joseph, *Commémorer la Grande Guerre (2014-2020) : propositions pour un centenaire international*. Rapport au Président de la République. Ministère de la Défense et des anciens combattants, septembre 2011.

Au lendemain du conflit, la loi du 25 octobre 1919 « relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande guerre »¹⁰ prévoit la création d'un Livre d'or qui recense les militaires *morts pour la France* entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919¹¹. Sont donc exclus ceux décédés des suites d'un suicide, d'une maladie ou d'un accident non liés à la guerre. Ne sont pas inscrits également les combattants décédés ultérieurement des suites des combats. Et plus pragmatiquement, il faut mettre un terme aux modifications constantes de ce Livre d'or.

En juin 1922, le bureau de l'état civil du ministère des Pensions a rassemblé les listes des morts pour la France envoyées par les corps des troupes et reçu les jugements statuant sur les disparus. Jusqu'en 1929, 1,5 millions de fiches sont établies et classées. En juillet de cette même année, les listes nominatives ainsi constituées des morts pour la France sont adressées aux maires et aux gouverneurs des Colonies pour être vérifiées. Elles concernent ceux qui sont nés ou qui résidaient dans la commune au moment de la mobilisation. Pour chaque soldat, les informations suivantes y figurent : la date et le lieu de naissance, le nom de son régiment, son grade, la date et le lieu de son décès. Mais le lieu de sépulture n'est pas mentionné¹².

Ce sont ces listes communales qui sont conservées aujourd'hui aux Archives départementales. Aucun document concernant les échanges épistolaires entre le ministère des Pensions et les communes de Guadeloupe n'est parvenu aux Archives communales ou aux Archives nationales¹³. Il est donc impossible de se référer aux réponses apportées par les maires pour connaître les erreurs que chaque administration municipale a pu relever sur ces listes. En l'absence de ces informations, les listes des soldats guadeloupéens morts pour la France sont donc sujettes à caution et doivent être vérifiées. L'exemple le plus emblématique est celui du soldat FRANCIS qui était présent sur la liste communale de Capesterre-Belle-Eau proposée par le ministère des Pensions et qui avait dû être rayé par le maire car son nom n'apparaît plus aujourd'hui dans le fichier national des

10. « Art.1. Les noms des combattants des armées de terre et de mer ayant servi sous les plis du drapeau français, au cours de la guerre 1914-1918, seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon. (...) Art.3. L'Etat remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer, morts pour la France, nés ou résidant dans la commune. Ce livre d'or sera déposé dans une salle de la mairie et tenu à la disposition des habitants de la commune (...) ».

11. CHABORD, M. Th., « Le Livre d'Or de la Première Guerre mondiale : un projet sans suite », in *Revue historique de l'armée*, n°2, 1973, p. 76-89.

12. Sur le site Internet Mémoire des Hommes, il est possible d'accéder à la base des sépultures de guerre. Les 700 000 fiches de ces dernières ont été constituées au moment de la création des nécropoles nationales à la fin de la Première Guerre mondiale. Ce fichier n'est pas exempt d'erreurs (numérotation des tombes, orthographe des patronymes). www.sepulturesdeguerre.sga.defense.gouv.fr

13. AN. Site de Pierrefitte-sur-Seine. Cote 19860711/1 à 594. Documents préparatoires au Livre d'or des morts pour la France. Les échanges épistolaires entre le ministère des Pensions et les communes sont classés par département et par commune. Chaque dossier renferme les documents suivants : la liste des morts pour la France établie par le ministère des Pensions, les correspondances avec les autorités locales, les copies d'état civil, les fiches rectificatives. Malheureusement, le dossier de la Guadeloupe reste introuvable. Ce fonds qui était conservé sur le site de Fontainebleau a été transféré aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

soldats morts pour la France publié sur le site Mémoire des Hommes. Une rapide vérification auprès du service d'état civil de la commune a confirmé cette hypothèse : le soldat FRANCIS y est décédé en 1951. La seconde difficulté est l'orthographe approximative de certains patronymes : GABON ou GABOU, par exemple. En revenant sur le cas du soldat FRANCIS¹⁴, il apparaît simultanément sous le nom de jeune fille de sa mère (l'administration ne connaît pas le nom du père), ou son prénom devient un patronyme. Les confusions entre les frères, jumeaux ou non, ne sont pas rares.

Le manque de fiabilité de cette liste départementale a nécessité la consultation du fichier nominatif des morts pour la France mis en ligne sur le site Mémoires des Hommes.

Le site Internet : Mémoire des Hommes

Le site Internet Mémoire des Hommes a été inauguré en 2003 avec la mise en ligne de la base des Morts pour la France, c'est-à-dire du fichier original constitué (plus de 1,3 millions de fiches) par le ministère des Pensions dans l'entre-deux-guerres.

Ces fiches individuelles reprennent l'essentiel des informations renfermées dans la fiche matricule militaire du soldat : son état civil (nom et prénom ; date et lieu de naissance) ; le régiment et son grade ; son numéro matricule, sa classe et son bureau de recrutement ; la date, le lieu et la cause de son décès ; la date et le lieu de la transcription du décès dans le registre d'état civil de sa commune ; et dans le cas des disparus, les références du jugement déclaratif de décès, la date et le lieu de transcription du jugement.

Mais ce fichier ne peut pas être non plus totalement fiable : l'existence d'un autre fichier pour les cas non tranchés plaide pour un fichier incomplet et inachevé, tandis que des doublons subsistent. Ce fichier peut encore être aujourd'hui augmenté par les demandes des familles dont les ancêtres n'ont pas encore été reconnus « Morts pour la France ».

La recherche pour les territoires ultramarins français a été difficile et parfois aléatoire : lors de la création de la base, seule l'immatriculation des départements métropolitains à deux chiffres a été retenue rendant impossible la recherche par celle à trois chiffres des territoires d'Outre-mer. La recherche globale par le critère du département de la Guadeloupe est devenue impossible : il a fallu vérifier chaque nom présent dans le Livre d'or. Or, il nous semblait évident que de nombreux Guadeloupéens travaillant ou faisant des études en France hexagonale au moment de la déclaration de la guerre, avaient été incorporés dans leur commune de résidence. Mais, nous ignorions dans quelle proportion. Ce n'est qu'en janvier 2014, à la faveur de la refonte de leur site Internet et à la demande des Ultramarins que le ministère de la Défense a rendu possible l'accès à la totalité des fiches des soldats nés en Guadeloupe en utilisant enfin le critère de recherche par département.

De cette étude croisée du Livre d'or guadeloupéen et du fichier national de Mémoire des Hommes est née une liste nominative proche de la

14. Son patronyme est Francis et son prénom, Hubert-Joseph. Mais, il paraît sous le patronyme Hubert-Joseph sur le Livre d'or.

réalité et prête à une exploitation statistique variée ou à une étude démographique. Le moment était venu de découvrir ces soldats au-delà de ces listes¹⁵.

2. MIEUX CONNAÎTRE LES MORTS POUR LA FRANCE : LES REGISTRES MATRICULES MILITAIRES

Les registres matricules militaires, conservés aux Archives départementales de la Guadeloupe¹⁶, permettent de suivre le parcours individuel des soldats morts pour la France. Ils n'ont pas fait l'objet d'une exploitation systématique beaucoup trop chronophage : seule une sélection des soldats morts pour la France a été soumise à une étude plus approfondie. En France hexagonale, au lendemain de la défaite française de 1870, la Troisième République française institue en 1872 le service militaire obligatoire, ainsi que le recensement systématique, par classe d'âge, de tous les jeunes gens âgés de vingt ans. Cette loi ne s'applique pas dans « les quatre vieilles colonies » : Antilles, Guyane, La Réunion et les « quatre communes du Sénégal »¹⁷. Il faut attendre la loi militaire du 15 juillet 1889 pour que les jeunes guadeloupéens soient invités à se faire recenser. Pour la première fois, un bureau de recrutement militaire est établi en Guadeloupe et attribue une immatriculation à chaque homme de 20 ans relevée au registre des matricules¹⁸.

Dans ce dernier, pour chaque conscrit, on découvre son état civil (nom, prénoms, date et lieu de naissance, situation maritale, domicile, profession, noms des parents et leur lieu de résidence) ; sa description physique ; son degré d'instruction ; ses services et mutations militaires diverses ; ses éventuelles blessures et décorations, les corps successifs d'affectation, les localités habitées avec les adresses. Il est possible d'y lire des informations médicales parfois extrêmement précises ou judiciaires, ces dernières bien souvent occultées. Dans les registres matricules militaires de la classe 1912, les décisions des commissions de réforme du début de l'année 1914 sont mentionnées avec la raison médicale qui motive le refus de maintenir le jeune conscrit sous les drapeaux. On n'y trouve cependant pas les informations suivantes, présentes dans

15. La rédaction des listes nominatives présentes sur les monuments aux morts n'a été réglementée par aucun texte : les communes ont donc bénéficié d'une liberté totale. Elles sont moins fiables que celles du Livre d'or national qui ont été soumises à des critères plus rigoureux.

16. Les registres guadeloupéens ont été numérisés avec leurs tables alphabétiques (1889 à 1921) pour être consultables en ligne sur le portail WEB des Archives départementales en fin 2014.

17. En 1967, il fut décidé que le service du recrutement verserait les registres directement aux Archives départementales, du fait du caractère local des informations contenues et de leur intérêt pour les recherches familiales. Appliquée dès 1968 en France hexagonale, cette circulaire ne le fut pas dans les anciennes colonies. Cependant, les autorités militaires locales sollicitèrent les Archives départementales de la Guadeloupe pour y verser leurs anciens registres matricules (1919-1930). C'est ainsi qu'en 2001, 42 registres entrèrent dans les fonds des Archives départementales de la Guadeloupe. Parallèlement, les registres de 1889 à 1918 conservés aux Archives nationale d'outre-mer, furent rapatriés en Guadeloupe.

18. Mais, il fallut attendre 1913 pour que la conscription soit établie et que le premier conseil de révision se réunisse.

les procès-verbaux des conseils de révision : leurs performances sportives (natation, équitation) ou artistiques (pratique d'un instrument de musique). En Guadeloupe, les jeunes hommes d'origine indienne qui ne sont pas des citoyens français sont recensés mais pas incorporés. Une fiche existe pour chacun d'entre eux : elle mentionne leur état civil accompagné d'une description physique, mais, bien entendu, ne donne aucune information sur leur parcours militaire. Il est à noter que les registres matricules militaires de la classe 1919 renferment de nombreuses photographies d'identité des conscrits.

L'intérêt de ces registres dépasse la sphère individuelle : notamment, ils permettent de découvrir les permissions accordées aux Guadeloupéens, les dates et lieux des hivernages des soldats dans leur parcours militaire. Ainsi, leurs études permettent-elles de nuancer le contenu des lois instaurant l'hivernage ou les permissions pour les soldats coloniaux.

Si les fiches matricules militaires permettent de connaître le lieu de la mort et le régiment auquel appartient le soldat, elles donnent accès à d'autres sources susceptibles d'habiller la sécheresse d'informations factuelles.

3. CONNAÎTRE LA CAUSE ET LE CONTEXTE DE LA MORT

Plus de 50 % des soldats guadeloupéens morts pour la France sont décédés des suites de leurs blessures ou de « maladie contractée en service » et ont donc été ponctuellement ou longuement hospitalisés dans les ambulances du front ou les hôpitaux de l'arrière. La cause de la mort n'est pas indiquée dans la liste nominative du Livre d'or, mais pour la trouver il faut consulter les registres matricules militaires ou les fiches du site Mémoire des Hommes.

Le service des archives médicales et hospitalières des armées (SAMHA)

Les archives conservées au SAMHA¹⁹ sont extrêmement précieuses et riches. Ce service situé à Limoges conserve un fichier général alphabétique de 1,3 millions de soldats hospitalisés pendant la Première Guerre mondiale qui permet d'accéder aux dossiers médicaux : dates d'entrées et de sorties des blessés et malades, nature des blessures et maladies, parcours du patient du poste de secours des tranchées aux hôpitaux de l'arrière. Lorsque l'ambulance ou l'hôpital où le soldat est admis, est clairement identifié, une grande variété d'archives apparaît. Ces archives ont permis de diminuer de façon significative le nombre des causes inconnues de décès, malgré des fonds d'archives incomplets ou non classés et donc inaccessibles. Mieux connaître les causes des décès a permis d'établir s'il existait une spécificité antillaise ou si ces soldats

19. BESSIERE, Baptiste et MERLET, Jean, *Les archives médicales de la Grande Guerre. Le fonds 1914-1918 au SAMHA*, in http://crd1418.org/espace_scientifique/guidesources/bessiere.pdf. Le service des Archives médicales et hospitalières des Armées, basé à Limoges, conserve les « archives produites par les hôpitaux et formations sanitaires militaires ayant fonctionné en France ou dans les anciennes colonies ». Les archives administratives de ces hôpitaux n'y sont pas conservées.

guadeloupéens avaient connu majoritairement les mêmes maladies que les soldats métropolitains. Cependant, ces résultats restent à prendre avec une grande prudence car l'échantillon retenu est faible et qu'une maladie peut en cacher une autre : une intoxication par les gaz peut être à l'origine d'une bronchite.

Plusieurs types de documents ont permis de connaître le parcours sanitaire des soldats guadeloupéens. Les fiches de diagnostic, rapidement établies au poste de secours sur le front, apportent une première description de la blessure avant le transfert du soldat vers une ambulance. Elles font découvrir que le soldat Robin, blessé le 9 juillet 1916 par balle à l'épaule gauche, souffre également d'une « plaie non pénétrante de la paroi abdominale » et de fractures. De ce poste de secours, il est transféré le lendemain dans une ambulance où le diagnostic est précisé : « plaie pénétrante abdominale ». Il décède le 15 juillet. Ces informations sont complémentaires à celles de sa fiche matricule militaire.

Sur le billet d'hôpital, établi lors de l'arrivée du blessé ou du malade dans une ambulance ou un hôpital, sont inscrits les soins et opérations qui sont donnés au patient. Ainsi, à l'ambulance 1/8 à Villers-Daucourt, le soldat Absyrthe, blessé le 20 octobre 1918 à 4 heures du matin, est opéré le jour-même à 17h30. Le détail de l'opération y est porté. Il ne survit pas à cette « plaie pénétrante de l'abdomen » provoquée par des éclats d'obus : il meurt le 27 octobre. Certains billets sont extrêmement durs. Le soldat Monteuil entre dans une ambulance le 26 octobre pour y décéder le 5 novembre 1918. Il a été intoxiqué par le gaz yperite. La description des lésions présentes sur le visage et la bouche est terrible et rend la guerre moins aseptisée, moins lointaine, et terriblement proche de nous dans toute son horreur. Ses détails ne parvenaient pas aux familles.

La fiche d'observation est un document extrêmement complet. Remplie par l'hôpital, elle permet de retracer le parcours militaire et l'itinéraire médical d'un patient depuis son incorporation jusqu'à son décès. Ainsi peut-on suivre le soldat Taillefort dans le réseau d'évacuation des patients au fil de ses blessures et maladies depuis décembre 1914 pour une première blessure au poignet par balle jusqu'à sa mort d'une tuberculose pulmonaire en mars 1917.

Nous pouvons également citer les états nominatifs des militaires décédés dans les navires-hôpitaux. Sur le navire-hôpital *Tchad*, lors de la traversée du cap Hellès en Turquie à Alexandrie en Egypte du 5 au 19 juin 1915, l'état livre les données suivantes pour chaque soldat : nom et prénom, régiment, grade, n° matricule, date et lieu de naissance, domicile de la famille (parents ou épouse), date d'entrée dans l'hôpital et date du décès, diagnostic et dans la colonne « observation : corps immergé au large du cap Hellès ou corps déposé à Moudros dans l'île de Lemnos. Celui du soldat guadeloupéen Ondée est immergé dans la mer Egée.

Dans le cadre de notre recherche, les archives de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce n'ont pas été consultées. Elles sont très lacunaires : les conditions de travail du personnel médical dans les ambulances ou hôpitaux temporaires du front soumis aux bombardements, déménagements d'urgence ou à un nombre important de patients ne permettaient pas toujours de tenir à jour les papiers administratifs.

Les registres d'état civil des régiments sur le front

Pendant la Première Guerre mondiale, des registres d'état civil sont tenus par l'Armée sur les lieux de combat, mais aussi dans les ambulances ou les hôpitaux provisoires du front. L'écrasante majorité des actes concerne les décès²⁰. De nombreuses informations y sont portées qui permettent, outre les données d'état civil, de connaître le lieu où se trouve le régiment, l'identité des témoins ayant constaté le décès. Cependant, les renseignements concernant l'origine du décès sont à prendre avec précaution. Les officiers de l'état civil aux Armées recevaient des instructions précises. Ils étaient invités à ne pas mentionner les maladies ou les causes de décès défavorables au soldat défunt : maladies vénériennes, démence, suicide, tuberculose.

Retrouver l'acte de décès d'un soldat peut amener à une étude plus vaste. Ainsi en a-t-il été du soldat Pandolf²¹ du 54^e RIC, qui décède d'une pneumonie caséuse à l'hôpital temporaire n°7 de Salonique²² le 6 juillet 1917. Du 10 mai 1917 au 18 février 1918, les causes des décès enregistrés dans cet hôpital sont majoritairement les suivantes : la tuberculose, les blessures de guerre, le paludisme et la dysenterie, ces deux dernières maladies rappelant les conditions sanitaires subies par les soldats de l'armée d'Orient. La lecture du registre d'état civil de l'hôpital temporaire n°1 de Zeitenlik en Grèce où paraît le soldat Taillefer en juillet 1916 révèle l'ampleur des ravages provoqués par le paludisme.

De ces registres se dégage aussi l'extrême dureté des champs de bataille. Dans l'un, les déclarations des témoins qui donnent une identité aux soldats qu'ils ont vu disparaître dans les tranchées bouleversées par les obus, rappellent que bien d'autres n'ont jamais été retrouvés ; dans l'autre, la transcription en un seul jour de plusieurs dizaines de décès intervenus pendant les deux ou trois semaines précédentes, témoigne de la violence des combats et de l'impossibilité pour l'officier de tenir à jour le registre.

Les JMO (journal des marches et opérations des régiments sur les fronts)

Institués en 1874, la rédaction de ces JMO est encadrée par des règles bien précises : c'est un document officiel qui répond à une démarche d'authentification des événements au jour le jour en tentant de restituer le plus objectivement possible les combats. Les commentaires ou les appréciations personnelles en sont exclus. Mais ils restent une source incontournable pour saisir les conditions de vie et de mort des soldats. Dans ces cahiers, tout est reporté : le déroulement des combats, les stratégies adoptées, les travaux réalisés sur les champs de bataille, les envois

20. Ces registres d'état civil avaient une partie réservée aux actes de mariage, reconnaissance d'enfant, testament. Les Archives nationales du site de Fontainebleau conservent deux versements (1986 0726 et 1986 0727) du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants intitulés « Guerre de 1914-1918 : registres d'Etat-civil ».

21. AN. Site de Fontainebleau. F9/5108. Registre d'état civil n°5252. Registre des actes de décès de l'hôpital temporaire n°7 de Salonique (Grèce), 1917.

22. Sur les 31 Guadeloupéens morts en Grèce de maladie, huit sont décédés à Salonique et neuf dans le camp de Zeitenlik où l'eau était rare et l'approvisionnement difficile.

en reconnaissance²³... Aux objectifs annoncés répondent les résultats obtenus ou non.

La consultation des JMO²⁴ a été ponctuelle et ciblée. Elle a permis dans certains cas de contextualiser les conditions de mort de soldats guadeloupéens et à de rares occasions, d'en retracer les circonstances violentes.

Le rédacteur du JMO du 2nd régiment de marche d'Afrique a relaté de façon très « administrative » les combats qui se déroulaient aux Dardanelles. Le 22 mai 1915, douze Guadeloupéens sont tués ou portés disparus sur le champ de bataille de Seddul-Bahr. Le récit de la bataille est froid et terriblement comptable. Au fil des pages, la stratégie militaire adoptée pour atteindre les tranchées du Haricot et des Cadavres y est développée. Rien ne transparait de la violence des combats, de la souffrance de ces hommes qui tombent les uns après les autres. Puis court sur plusieurs pages consécutives une liste nominative interminable des morts, des disparus, des blessés de ce 22 mai : elle vaut tous les mots jetés dans un rapport²⁵. C'est un cas peu courant : les documents récapitulatifs, dont l'établissement était obligatoire, sont bien souvent incomplets en raison des difficultés du moment et du chiffre élevé des pertes. Les mentions nominatives ne concernent dans la majorité des cas que les officiers.

D'autres récits sont complets et précis. L'officier du 3^e régiment d'infanterie coloniale (RIC) qui relate les journées des 4 au 9 décembre 1915 à Vlakhar (Serbie) permet par ses précisions de contextualiser la mort du soldat ANTOINE qui est arrivé à Vlakhar le 4 décembre. Du 4 au 6 décembre 1916, il a plu : les tranchées sont « pleines d'eau » et le terrain « un vaste marécage ». Les hommes « pataugent dans l'eau et la boue » : 45 soldats sont évacués les pieds gelés. Le 9 décembre, l'ordre d'attaquer est donné et le comportement héroïque des soldats est souligné : « dans un élan magnifique (...) à l'assaut des tranchées ennemies ». Arrivés en haut de la crête, les soldats sont pris sous le feu des mitrailleuses installées dans les tranchées d'en face. Le soldat ANTOINE y perd la vie²⁶.

4. LES FONDS COMPLÉMENTAIRES

La presse locale donne bien entendu des nouvelles du front et annonce régulièrement les décès des soldats guadeloupéens qui ont donné leur vie héroïquement pour la Mère-Patrie. Cependant, certains de ces récits une fois confrontés à d'autres sources donnent une vision plus proche de la réalité.

23. S'y ajoutent la composition du corps, les itinéraires suivis, les emplacements cantonnements, les décorations et citations individuelles.

24. Mis en ligne sur le site Internet Mémoire des Hommes en novembre 2008. Le chercheur est invité à consulter sur ce site l'inventaire complet des archives de la série N (1871-1940), dont le *Répertoire numérique des journaux des marches et opérations* publié en 1968-1970. Cet ensemble rassemble 1370 cartons d'archives sous les cotes 26 N 1 à 1370, soit près de 18 000 journaux. La collection est cependant incomplète.

25. Service historique de la Défense. 26N 856/8. JMO 2nd RMA, 22 mai 1915.

26. Service historique de la Défense. 26N 863/5. JMO du 3^e RIC, 1^{er} février 1916 au 1^{er} sept. 1918.

Les dossiers de demande d'allocation militaire²⁷ accordée aux familles des militaires appelés sous les drapeaux, contiennent parfois des lettres, des cartes postales envoyées par les soldats à leur famille et plus rarement des photographies. Ainsi des tranches de vie sont-elles parvenues jusqu'à nous, et bien souvent sans censure, sinon celle que le soldat s'impose à lui-même.

Quelques historiques régimentaires²⁸ ont été consultés pour pallier l'absence des JMO de certains régiments dont celui du 54^e RIC où de nombreux soldats guadeloupéens ont combattu. Cependant, leur valeur documentaire est moindre : rédigés au lendemain de la Grande Guerre à la demande du ministre de la Guerre, leur objectif est de glorifier le soldat, de rappeler les actes héroïques, d'énumérer les citations obtenues par chaque régiment. La présence des listes nominatives des officiers et soldats tués ou décédés suite à leurs blessures sur le champ de bataille reste une source intéressante.

Très ponctuellement, des archives privées²⁹ ont pu enrichir les fonds publics.

CONCLUSION

L'approche de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale a accéléré la mise en ligne de fonds d'archives nationaux. Cela a facilité la consultation à distance du fichier national des soldats morts pour la France ou des journaux de marche et d'opération des régiments. Parallèlement, de nouveaux champs de recherche se sont ouverts : les riches archives médicales du SAMHA en sont la preuve.

L'entrée par le destin individuel, en croisant et en confrontant les sources, a permis d'intégrer les soldats guadeloupéens dans une histoire nationale, celle de la Première Guerre mondiale.

27. Ces dossiers, récemment classés aux Archives départementales de la Guadeloupe, concernent essentiellement la commission cantonale de Basse-Terre. La correspondance adressée par les soldats à leur famille est une des preuves fournies par les demandeurs pour obtenir l'allocation.

28. La bibliothèque du service historique de la Défense et la bibliothèque de documentation internationale contemporaine conservent une riche collection des historiques régimentaires qui ont été numérisés par la bibliothèque nationale de France.

29. Malgré un appel auprès de la population guadeloupéenne, les archives privées sont restées rares. Il est à noter la découverte exceptionnelle du fonds des archives privées du docteur guadeloupéen Sébastien Paul GUILLAUME-LOUIS aux Archives départementales d'Indre-et-Loire qui fut chirurgien dans un autochir sur le front occidental pendant la Grande Guerre.